

Exercice 1994 - Transports Urbains - Programme d'investissements

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le montant des investissements destinés au réseau de transports urbains pouvant être financés au cours de l'année 1994 s'élève à 13 204 KF, se décomposant comme suit :

| | |
|---|------------------|
| - Crédits votés au budget 1994 | 7 500 KF |
| - Réaffectation reliquat versement-transport encaissé en 1993 | 2 704 KF |
| - Réaffectation de l'excédent de versement de la collectivité au compte transport pour l'exercice 1993 (part versement-transport) | 130 KF |
| - Remboursement TVA | 2 870 KF |
| | ----- |
| | 13 204 KF |

Il est proposé le programme suivant :

| | |
|--|------------------|
| - Acquisition de matériel roulant, y compris matériel embarqué autobus moyenne capacité, standard 3 portes | 9 600 KF |
| - Bâtiments | 1 500 KF |
| - Informatique de production | 1 700 KF |
| - Équipement des ateliers | 270 KF |
| - Aménagements liés aux infrastructures pour l'amélioration de la vitesse commerciale | 134 KF |
| | ----- |
| | 13 204 KF |

Ces dépenses seront financées sur le budget de l'exercice courant.

Un certain nombre de marchés seront nécessaires pour réaliser ces opérations.

Les procédures retenues pour la passation de ces marchés sont, soit celles des marchés négociés à commandes, soit celles des marchés après appel d'offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission Transports-Stationnement et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le programme d'investissements proposé,

- autorise M. le Maire à signer les marchés à intervenir après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux et acquisitions, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.